

1

### L'ÉVALUATION

L'ergothérapeute vous rencontre avec votre enfant au cabinet. Un entretien aura lieu pour recueillir les informations concernant votre enfant (développement moteur, autonomie au quotidien, loisirs, scolarité...) et un bilan sera réalisé afin d'évaluer les capacités et les situations de handicap de votre enfant pour établir un projet thérapeutique.

2

### LE COMPTE-RENDU

L'ergothérapeute rédige ensuite un rapport pour vous expliquer les résultats du bilan. Ce compte-rendu peut être un appui lors de la constitution d'un dossier MDPH (*Maison Départementale des Personnes Handicapées*). Il vous appartient de le transmettre, si besoin, aux écoles et autres professionnels de santé.

3

### LE SUIVI

En collaboration avec vous et votre enfant, l'ergothérapeute met en place un suivi personnalisé selon le plan d'intervention établi en amont. Les séances peuvent avoir lieu à domicile, à l'école et au cabinet.